



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/35
7 octobre 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

**COMITE D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU
SYSTEME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE
CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Genève, 12 décembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION^{1,2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 12 décembre 2008 à 14 heures 30

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. Résolutions et décisions du Conseil économique et social
4. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pendant la période biennale 2007-2008

¹ Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgcomm/ac10age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3ème étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins deux semaines avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 00 39). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

5. Travaux du Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pendant la période biennale 2007-2008
6. Programme de travail pour la période biennale 2009-2010
 - a) Programme de travail et propositions y relatives
 - b) Calendrier des réunions
7. Projet de résolution 2009/... du Conseil économique et social
8. Autres questions
9. Adoption du rapport.

* * *

NOTES EXPLICATIVES

Généralités

Statut et composition

Le Comité est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, connu précédemment sous le nom de «Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses». Il a été reconfiguré en vertu de la résolution 1999/65 du 26 octobre 1999 du Conseil en tant que Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, avec deux sous-comités, le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) (Voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2001/7). La première session s'est tenue à Genève les 11 et 12 décembre 2002 et le rapport a été diffusé sous la cote ST/SG/AC.10/29 et Add.1-2. La deuxième session s'est tenue à Genève le 10 décembre 2004 et le rapport a été diffusé sous la cote ST/SG/AC.10/32 et Add.1-3, et Add.3/Corr.1. La troisième session du Comité s'est tenue le 15 décembre 2006 et le rapport a été diffusé sous la cote ST/SG/AC.10/34 et Add.1-3, Add.1/Corr.1, Add.2/Corr.1 et Add.3/Corr.1.

En vertu des décisions 2001/201B, 2002/201C, 2003/201D, 2005/201C et 2008/201C du Conseil économique et social, la composition du Comité est de 37 pays membres, comme suit :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark³, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie⁴, Finlande, France, Grèce³, Inde⁴, Iran (République islamique d'), Irlande³, Italie, Japon, Mexique⁴, Maroc⁴, Nigéria³, Nouvelle-Zélande³, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque, Qatar³, Sénégal³, Serbie³, Suède, Ukraine³ et Zambie³.

³ Comité et Sous-Comité SGH seulement.

⁴ Comité et Sous-Comité TMD seulement.

Documentation

La documentation concernant le Comité est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/...

La documentation concernant le Sous-Comité TMD est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/...

La documentation concernant le Sous-Comité SGH est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/...

Les documents sont diffusés en anglais et en français seulement, qui sont les langues de travail du secrétariat.

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont le secrétariat assure également le secrétariat du Comité :

<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>.

Interprétation

Des services d'interprétation en anglais, chinois, espagnol, français et russe sont fournis pendant la session.

Règlement intérieur

Conformément à la règle 27 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, les chapitres VI et VIII à XII de ce Règlement intérieur s'appliquent également aux débats du Comité et de ses sous-comités (voir aussi les documents ST/SG/AC.10/C.4/2001/1 et ST/SG/AC.10/C.4/2001/6).

Mandat du Comité

Conformément à la résolution 1999/65, le mandat du Comité est de traiter des questions stratégiques plutôt que des questions techniques. Il n'est pas prévu qu'il étudie, modifie ou réexamine les recommandations techniques des sous-comités. Il a les fonctions principales suivantes:

- a) Approuver les programmes de travail des sous-comités à la lumière des ressources disponibles;
- b) Coordonner les orientations stratégiques et politiques dans les domaines d'intérêt commun et ceux où il y a chevauchement;
- c) Approuver officiellement les recommandations des sous-comités et en assurer la communication au Conseil;
- d) Faciliter et coordonner le bon fonctionnement des sous-comités.

Emploi du temps

La durée de la session est limitée à une demi journée. La session sera précédée de la trente-quatrième session du Sous-Comité TMD (1-9 décembre 2008) (voir ST/SG/AC.10/C.3/67 et -/Add.1 pour l'ordre du jour) et de la seizième session du Sous-Comité SGH (10-12 (matin) décembre 2008) (voir ST/SG/AC.10/C.4/31 et Add.1 pour l'ordre du jour).

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'usage, le premier point de l'ordre du jour est son adoption.

2. Élection du Bureau

Conformément à l'usage, le Comité élira un(une) Président(e) et un(une) ou plusieurs Vice-Présidents(es) parmi les représentants de ses membres.

3. Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Les résolutions et décisions du Conseil économique et social qui se rapportent aux travaux du Comité pendant la période biennale 2005-2006 sont les suivantes :

Décision : 2008/201C du 29 avril 2008 (Participation du Nigéria) (Voir document informel UN/SCEGHS/15/INF.6)

Résolution : 2007/6 du 23 juillet 2007 (Travaux du Comité) (voir documents informels UN/SCETDG/32/INF.38 ou UN/SCEGHS/14/INF.14).

4. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pendant la période biennale 2007-2008

Les rapports du Sous-Comité TMD sur ses trente-et-unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions sont reproduits dans les documents ST/SG/AC.10/C.3/62 et Add.1, ST/SG/AC.10/C.3/64 et Add.1 et ST/SG/AC.10/C.3/66 et Add.1.

Le projet d'amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type et Manuel d'épreuves et de critères, tel qu'adopté pour l'instant par le Sous-Comité, figure dans le document ST/SG/AC.10/C.3/2008/97.

Ce projet d'amendements fera l'objet d'une lecture finale à la trente-quatrième session du Sous-Comité (1-9 décembre 2008) à laquelle de nouvelles propositions d'amendement seront discutées. Le rapport du Sous-Comité sur sa trente-quatrième session sera disponible sous la forme du projet de rapport préparé par le secrétariat (ST/SG/AC.10/C.3/2008/CRP.3 et additifs pour le rapport proprement dit et ST/SG/AC.10/C.3/2008/CRP.4 et additifs pour les modifications au projet d'amendements). Conformément à son mandat, le Comité souhaitera peut-être approuver le projet d'amendements final adopté par le Sous-Comité et tout autre recommandation qu'il aurait formulée.

5. Travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pendant la période biennale 2007-2008

Les rapports du Sous-Comité SGH sur ses treizième, quatorzième et quinzième sessions ont été diffusés sous les cotes ST/SG/AC.10/C.4/26 et Corr.1, ST/SG/AC.10/C.4/28 et ST/SG/AC.10/C.4/30. Le projet d'amendements au SGH, tel qu'adopté pour l'instant par le Sous-Comité, figure dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2008/14.

Le rapport du Sous-Comité sur sa seizième session sera disponible sous la forme du projet de rapport préparé par le secrétariat (ST/SG/AC.10/C.4/2008/CRP.3 et additifs pour le rapport proprement dit et ST/SG/AC.10/C.4/2008/CRP.4 et additifs pour les modifications éventuelles au projet d'amendements. Le Comité souhaitera peut-être approuver le texte définitif du projet d'amendements au SGH tel qu'adopté par le Sous-Comité, ainsi que toute autre recommandation qu'il aurait formulée.

6. Programme de travail pour la période biennale 2009-2010

(a) Programme de travail et propositions y relatives

Le Comité devrait examiner les propositions faites par les sous-comités TMD et SGH à leurs sessions de décembre 2008 en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs, et les approuver à la lumière des ressources disponibles pour 2009-2010.

(b) Calendrier des réunions

Le nombre total de jours de réunion alloué au Comité et aux sous-comités est de 38 par période biennale (soit 76 réunions de trois heures). Compte tenu de la répartition effectuée au cours de la période biennale 2007-2008, du calendrier de travail du secrétariat et de la disponibilité des salles de conférence du Palais des Nations pour la période 2009-2010, les dates suivantes ont été provisoirement fixées :

22 – 26 juin 2009 :	Sous-Comité TMD, 35ème session
29 juin – 1 ^{er} juillet (matin) 2009 :	Sous-Comité SGH, 17ème session
30 novembre – 9 décembre (matin) 2009 :	Sous-Comité TMD, 36ème session
9 (après-midi) – 11 décembre 2009 :	Sous-Comité SGH, 18ème session
21 – 30 (matin) juin 2010 :	Sous-Comité TMD, 37ème session
30 (après-midi) juin – 2 juillet 2010 :	Sous-Comité SGH, 19ème session
29 novembre – 7 (matin) décembre 2010 :	Sous-Comité TMD, 38ème session
7 (après-midi) – 9 décembre 2010 :	Sous-Comité SGH, 20ème session
10 décembre 2010 :	Comité, 5ème session.

Le Comité souhaitera peut-être revoir la répartition des réunions pour chaque Sous-Comité compte tenu de leurs programmes de travail respectifs.

7. Projet de résolution 2009/... du Conseil économique et social

Le Comité souhaitera noter que les deux sous-comités auront préparé leur propre contribution à l'élaboration du projet de résolution à soumettre au Conseil pour adoption à sa session de fond de 2009. Le Comité devrait combiner les deux parties et adopter le projet définitif à soumettre au Conseil .

8. Questions diverses

Aucune question diverse ne figure sous ce point à la rédaction du présent ordre du jour.

9. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Comité devrait adopter le rapport sur sa quatrième session sur la base d'un projet préparé par le secrétariat.
